

# MODALITÉS DE SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

## ***CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)***

L'action de formation est sanctionnée par le passage d'un diplôme ou par BLOC de compétences à vocation à sanctionner un ensemble de compétences.

Le CAP AEPE est composé de 3 épreuves : EPI, EP2 et EP3. Il peut être obtenu en totalité ou par blocs de compétences. Le CAP AEPE pour Assmat comprend les 2 épreuves nécessaires au renouvellement de l'agrément : EPI et EP3.

L'inscription au passage de cette certification doit être effectuée par le Stagiaire, auprès du certificateur déclaré dans le programme, ainsi que sur la plateforme MonCompteFormation, et dans les conditions rappelées ci-après.

La formation donne lieu à la remise d'un ou plusieurs certificats de compétences selon l'accomplissement de la formation et d'une attestation de réussite au format PDF en fin de formation.

### **1. Certificateur et certification**

- Certificateur : Ministère de L'éducation nationale et de la jeunesse
- Certification / diplôme : CAP Accompagnant éducatif petite enfance (Titre entier ou blocs de compétences)

### **2. Modalités d'inscription aux épreuves de la certification**

Dès que l'apprenant termine sa formation, il doit s'inscrire en tant que candidat libre / candidat individuel au CAP Accompagnant éducatif petite enfance.

L'inscription se fait une fois par an, en automne avec des examens organisés par le Rectorat, dans le courant du mois de juin.

L'inscription peut se faire en ligne via [ce lien](#), ou bien physiquement auprès du rectorat de l'académie dont dépend le Stagiaire (en fonction de son domicile).

Selon l'académie, l'inscription peut être gratuite ou bien payante (des frais de 5,00 € peuvent être appliqués).

Bien entendu, lors de son passage en candidat individuel, le candidat est libre de passer uniquement les examens correspondant au(x) bloc(s) de compétences étudié(s) en formation, en s'inscrivant aux épreuves sous la forme progressive.

**Il est à noter que tout apprenant, qui aurait suivi la formation à distance, peut s'inscrire au titre entier ou à un ou plusieurs blocs de compétences.**

Cliquez ici pour visionner [le Tutoriel pour vous permettre d'avoir un aperçu du processus d'inscription dans Cyclades](#).

### **3. Modalités d'évaluation lors des épreuves**

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance dispense plusieurs unités :

#### **L'enseignement général :**

- EG1: Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique : écrit et oral – Durée 2h15
- EG2: Mathématique – Sciences physiques et chimiques écrit de 2h
- EG 3: Education physique et sportive
- Epreuve facultative de Langue vivante

#### **L'enseignement professionnel :**

- **EPI: ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT**

Epreuve orale : exposé du candidat (présentation d'une fiche de soin et d'une fiche d'activité) puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes ainsi que 1h pour la Prévention Santé Environnement.

- **EP2: EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF**

Epreuve écrite d'une durée d'1 h30

- **EP3: EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL**

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes. Il se peut que l'apprenant soit obligé de préparer sa présentation sur place, il aura donc 1h30 de temps de préparation avant les 25 minutes d'entretien

En l'occurrence ici, avec la formation CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, l'apprenant aura été préparé aux épreuves conduisant à tous les blocs de compétences. Il est à noter que tout apprenant, qui aurait suivi la formation à distance, peut s'inscrire à ces blocs de compétences de la certification. Prérequis : avoir 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen, niveau 3<sup>e</sup> conseillé.

### **4. Document délivré après le passage de la certification**

Si le candidat obtient une note supérieure ou égale à 10 à l'examen, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences correspondantes à l'unité constitutive considérée lui sera délivrée par le Recteur de l'Académie. Ces résultats sont valables pendant 5 ans à compter de la date de leur obtention.

#### **SAS FORMALIVE**

[www.formalive.fr](http://www.formalive.fr) - [contact@formalive.fr](mailto:contact@formalive.fr) - 260 rue du puech Radier - 34970 Lattes

Déclaration d'activité N°76341041634 auprès de la préfecture de Montpellier  
SIRET 85387084800027 - NAF : 8559A - CRCS MONTPELLIER 853870084